



Givisiez, le 2^{er} mai 2024

Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti

Aux responsables du développement durable, de l'aménagement du territoire et de la biodiversité

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de notre portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti dans les communes fribourgeoises : [lien](#).

Le portefeuille d'actions est un outil développé conjointement par le SFN et le MHNF dans le cadre de la [Stratégie Cantonale Biodiversité](#) (SCB) récemment acceptée par le Grand Conseil. Il s'adresse aussi bien aux communes qu'aux particuliers et contient un panel de mesures faciles à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité en milieu bâti, comme la plantation de haies et d'arbres. Le subventionnement de ces aménagements incite ainsi les communes et les particuliers à agir pour favoriser et garantir la pérennité des espèces indigènes et des milieux naturels dans l'espace bâti.

Vous trouvez en annexe une présentation du portefeuille que vous pouvez utiliser, à votre convenance, pour informer les habitant-e-s de votre commune via par exemple le bulletin communal, site internet, etc.

En plus de l'offre des actions du portefeuille, qu'il est prévu d'enrichir au cours des prochains mois avec des mesures supplémentaires, nous nous permettons de vous signaler d'autres initiatives et possibilités d'agir en faveur de la biodiversité sur votre territoire :

- Action « Commune ou Verte » du Secrétariat romand de Pro Natura uniquement pour les communes francophones du canton ([lien](#)) ;
- Réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs, Plan Climat (projet à venir).

Nous nous tenons volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt porté à ces mesures de soutien et de votre contribution en matière de promotion de la biodiversité, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Nadia Stathis-Bianco
Collaboratrice scientifique MHNF
nadia.stathis-bianco@fr.ch, T +41 26 305 89 41

Joseph Volery
Collaborateur scientifique SFN
joseph.volery@fr.ch, T +41 26 305 51 86

Annexe :

—





Présentation du portefeuille d'actions, état au 02.05.2024

Pour plus de détails, aller sur le site internet : www.fr.ch/diaf/sfn/biodiversite-en-milieu-bati/portefeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati

—

ANNEXE : Présentation du portefeuille d'actions, état au 02.05.2024

Pour plus de détails, aller sur le site internet : www.fr.ch/diaf/sfn/biodiversite-en-milieu-bati/portfeuille-dactions-pour-promouvoir-la-biodiversite-en-milieu-bati

| Arborisation  | Action/ mesure | Hauteur de la subvention | Conditions à remplir pour obtenir la subvention |
|--|--|---|---|
|  | Plantation de haies vives | 20 Francs par mètre linéaire de haie plantée | <ul style="list-style-type: none"> • Min. 10 mètres linéaires • Haie plantée en pleine terre • Essences plantées indigènes de production suisse, avec 20% de buissons à épines • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 8 ans |
|  | Remplacement de haies monospécifiques (lauriers-cerises ou thuyas) | 100 Francs par mètre linéaire de haie remplacée Max. 2000 Francs par mesure | <ul style="list-style-type: none"> • Min. 5 mètres linéaires • Haie à remplacer monospécifique (une espèce), composée de laurier-cerise ou de thuya • Essences plantées indigènes de production suisse, avec 20% de buissons à épines • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 8 ans |
|  | Plantation d'arbres | Prix de l'arbre (max. 450 Francs par arbre) plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage | <ul style="list-style-type: none"> • Arbre planté en pleine terre • Espace disponible pour son développement • Hors zone à bâtir : l'essence plantée doit être indigène • En zone à bâtir : l'essences plantée doit être adaptée au changement climatique • Respect des recommandations cantonales d'entretien et respect du plan de végétalisation communal si existant • Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires • Durée d'engagement de 25 ans |

Arborisation



Remplacement d'arbres néophytes envahissants (robiniers, ailantes, paulownias ou sumacs)

920 Francs par arbre remplacé

plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage

- Arbre à remplacer est un robinier, un ailante, un paulownia, ou un sumac de taille respectable
- Les déchets problématiques sont à éliminer en station d'incinération ou compostière professionnelle
- Les éventuels rejets de l'arbre remplacé sont à supprimer
- Arbre planté en pleine terre et d'une circonférence initiale de min. 20 cm
- Espace disponible pour son développement
- Hors zone à bâtir : l'essence plantée doit être indigène
- En zone à bâtir : l'essences plantée doit être adaptée au changement climatique
- Respect des recommandations cantonales d'entretien et respect du plan de végétalisation communal si existant
- Pas d'engrais, ni produits phytosanitaires
- Durée d'engagement de 25 ans

Plantation de vergers haute-tige

Prix de l'arbre (max. 200 Francs par arbre)





plus 50 Francs par arbre pour le matériel de tuteurage

- Surface de pleine terre minimale disponible de 225 m²
- Min. 4 arbres à planter espacés de min. 5 m et max. 30 m les uns des autres
- Arbres fruitiers haute-tige avec une hauteur du tronc jusqu'aux premières branches de min. 1,2 m pour les arbres fruitiers à noyau et min. 1,6 m pour les arbres fruitiers à pépins, les châtaigniers et les noyers, chez les plantes développées
- Respect des recommandations cantonales sur l'entretien d'arbres fruitiers
- Pas de produits phytosanitaires
- Durée d'engagement de 15 ans

Aménagement de façades végétalisées d'habitations

60 Francs par mètre carré de façade végétalisée d'habitation

- Plante grimpante planté en pleine terre (pas en bac ni sur balcon) avec si nécessaire installation de systèmes de supports et d'accroches avec géotextiles anti-racinaires
- Place disponible pour la plantation et son développement sur la façade
- Essences plantées diversifiées hors néophytes envahissantes ou potentiellement envahissantes
- Respect des recommandations cantonales d'entretien
- Durée d'engagement de 8 ans

| Habitats aquatiques  | Action/ mesure | Hauteur de la subvention | Conditions à remplir pour obtenir la subvention |
|---|--|--|---|
|  | Création d'étangs Max. 3000 Francs par mesure | 80 Francs par mètre carré d'étang Max. 3000 Francs par mesure | <ul style="list-style-type: none"> • Surface min. 4 m², profondeur du fond min. 30 cm et max. 1 m • Pente inférieure à 10% sur au moins la moitié du pourtour • Plantations facultatives mais indigènes • En eau jusqu'au mois d'août • Aucune présence de poisson, aucun système de pompe ou de fontaine, aucun éclairage direct, aucun prélassement, aucun ruissellement d'eau polluée • Respect des recommandations cantonales d'entretien • Durée d'engagement de 8 ans |
| Ateliers de sensibilisation pour les écoles | Action/ mesure | Hauteur de la subvention | Conditions à remplir pour obtenir la subvention |
|  | La biodiversité en chemin pour les classes 1-4H | 80 Francs par atelier | <ul style="list-style-type: none"> • Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées • Réaliser une mesure simple pour la biodiversité dans la cour d'école (voir le dossier pédagogique sur culture & école) |
|  | Cap sur la biodiversité ! pour les classes 5-8H | 130 Francs par atelier | <ul style="list-style-type: none"> • Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées • Réaliser une mesure simple pour la biodiversité dans la cour d'école (voir le dossier pédagogique sur culture & école) |



Nature à la carte :
Biodiversité
pour les classes 9-11H

130 Francs par atelier

- Être une classe du canton de Fribourg (scolaires et parascolaires) ou structures éducatives privées
- Réaliser une analyse de la cour d'école et un rapport sur l'état de la biodiversité à l'att. de la direction de l'établissement scolaire (voir le dossier pédagogique sur culture & école)